

Assurances sociales & professionnelles

DES POLICES D'ASSURANCE EN COHÉRENCE AVEC SES VALEURS

A MISE EN SITUATION

① SITUATION INITIALE

Très concernée par les enjeux environnementaux, l'employée d'un groupe international décide de tout plaquer pour créer une entreprise qui propose des solutions de mobilité douce adaptées à son territoire: un taxi à voile pour traverser la rade de Genève avec une petite restauration locale à bord.

Consciencieuse, elle conclut les assurances répondant aux obligations légales.

En fin de compte, l'entreprise est couverte convenablement tout en évitant la surassurance. De plus, elle affiche une démarche en accord avec une économie plus durable.

Malgré la mauvaise presse, la clientèle ne cesse d'affluer si bien que la jeune entrepreneure dispose aujourd'hui d'une flotte de plusieurs bateaux et de trois employés à temps partiel.

Ils bénéficient tous d'une assurance perte de gain maladie et d'une assurance accident complémentaire adaptée aux risques encourus par leur profession de timonier-cuisinier. Une LAA (Loi fédérale sur l'assurance accident) complémentaire permettant de toucher une indemnité journalière dès le 1er jour est choisie. En outre, ils sont affiliés à une caisse de pension qui investit ses fonds dans des projets sociaux et environnementaux et qui propose une couverture LPP tenant compte des temps partiels.

⑤ SITUATION FINALE

④ RÉSOLUTION

Elle effectue un inventaire précis et met en place une politique de gestion des risques dans son entreprise.

En parallèle, elle mandate un courtier en assurance spécialiste de l'économie sociale et solidaire. Il analyse son bouquet d'assurances et lui propose des couvertures éthiques et adaptées à son activité et à ses valeurs.

② DÉCLENCHEUR

Le succès est immédiat et elle décide d'acheter un bateau supplémentaire et d'engager un timonier-cuisinier pour répondre à l'affluence des demandes. Quelques mois après son engagement, l'employé tombe malade pendant plusieurs semaines. Pour y faire face, elle double son propre rythme de croisière en augmentant ses heures de travail. Très vite, la fatigue se fait ressentir et, suite à une fausse manœuvre, elle endommage sérieusement son voilier contre les pierres du Niton.

③ PÉRIPÉTIES

L'assurance refuse de couvrir tous les frais de réparation, car la flotte n'est couverte que par une casco partielle. Celle-ci ne prend pas en compte les dommages de collision.

Comme dans l'euphorie du succès elle a omis de contracter une assurance perte de gain maladie pour son employé, celui-ci n'a plus droit au versement d'un salaire au bout de trois semaines durant la première année d'activité (échelle de Berne). Elle est donc contrainte de le licencier, car elle n'a plus les moyens de lui payer un salaire alors qu'il ne travaille plus.

L'employé – révolté – contacte un ami journaliste qui se renseigne sur l'entreprise et décide de relater l'affaire dans la presse. En enquêtant, il découvre que la caisse de pension choisie investit dans les marchés des armes et du pétrole. Comme l'entreprise affiche haut les couleurs du développement durable, il utilise cet argument pour accabler encore plus la jeune entrepreneure, pourtant pétrie de valeurs et de bonne volonté.

B BONNES PRATIQUES CONCRÈTES

Que faut-il assurer et comment ?

- **Obligations liées à la branche d'activité.** Certaines professions sont soumises à une [convention collective](#) obligatoire ou facultative (ex. les métiers du bâtiment et des soins), qui sous-entendent certaines obligations en matière d'assurances. Vérifier le répertoire de l'[OCIRT](#) (Office cantonal de l'inspection et des relations du travail).
- **Gestion des risques.** Évaluer à quels risques l'entreprise ou l'activité est exposée. Analyser ces risques afin de les restreindre voire de les éviter. En déduire [ce qui doit être assuré](#) et [ce qui peut être assuré](#). Il n'est pas nécessaire de tout assurer, certains risques pouvant être pris en charge en interne.
- **Prévention des risques.** Mettre en place une [politique de prévention et de sécurité au travail](#). Dialoguer à l'interne et maintenir le contact avec les collaborateurs en cas d'accident ou de maladie sont des comportements adéquats.
- **État des lieux.** Lors de la prise de locaux, demander par écrit au propriétaire ou la régie quelles [améliorations du bâtiment](#) devraient être prises en charge par l'assurance commerce (cloisons, faux-plafonds, réseau informatique, etc.). De telles couvertures sont importantes, car en cas d'incendie par exemple, le propriétaire est uniquement tenu de rénover les locaux [à l'état brut](#).
- **Inventaire.** Tenir à jour un tableau avec le détail des biens propres et de ceux de tiers, ainsi que les lieux à risque. Ne pas oublier d'en [informer régulièrement son assurance](#). À Genève, il faut être attentif au matériel stocké en France ou sur le canton de Vaud : il doit être couvert par l'assurance ECA (incendie) qui est obligatoire.
- **Légalité des locaux et assurances.** S'assurer d'être en règle avec les normes légales en vigueur pour les locaux, en lien avec le secteur d'activité (écoles, restaurants, etc.). [Le fait de posséder une bonne couverture d'assurance n'est pas synonyme de légalité](#), entre autres pour les problématiques d'hygiène ou de sécurité!
- **Assurance juridique, oui ou non ?** Avant de la contracter, bien analyser le besoin et les risques, lire attentivement les conditions générales et les exclusions puis peser les avantages et les désavantages. [L'assurance sur le droit du travail est recommandée](#) et est souvent incluse dans les assurances de base.
- **Comité, stagiaires et bénévoles.** Vérifier dans les conditions générales d'assurance que [toutes les personnes actives sont couvertes](#), quel que soit leur statut. Le cas échéant, les inclure dans la RC (Assurance de responsabilité civile) de l'entreprise. Les stagiaires et les bénévoles doivent être affiliés de manière non nominative à la LAA (assurance accident).



Bien se protéger contre les accidents et la maladie

- **Le bon équilibre.** Veiller à ce que les assurances **accident et maladie** couvrent toutes deux **un pourcentage équivalent du salaire** et au maximum 90 % de celui-ci.
- **L'assurance maladie perte de gain (IJM) est indispensable.** Lorsqu'il n'y a pas de convention collective, les dispositions légales sont **insuffisantes** et les salariés sont couverts uniquement trois semaines la première année et six mois au bout de 20 ans. Contracter une **assurance maladie perte de gain** pour ses employés!
- **Compléter les assurances accidents.** La LAA est une assurance accident obligatoire mais il est conseillé de la compléter. Assurer les employés contre **la faute grave, les accidents antérieurs et les frais médicaux en division privée** est recommandé. Veiller à bien informer les employés sur leur couverture LAA et faire attention à la **surassurance privée/professionnelle**.



Prévoir sa retraite et assurer sa vie

- **Prestations LPP adéquates.** Offrir de bonnes prestations aux salarié-e-s, surtout **les temps partiels spécialement touchés par la déduction de coordination** (ne perçoivent rien en dessous d'un revenu annualisé dépassant 75 % de la rente annuelle AVS maximale, soit 21'150 CHF brut en 2018). Plusieurs options possibles : couvrir le salaire **dès le 1er franc**, choisir une **déduction proportionnelle** au taux d'activité ou au salaire AVS, ou améliorer les prestations **en cotisant plus**.
- **Conditions pour contracter la LPP.** Être **salarié** et avoir un **revenu annualisé brut dépassant les 21'150 CHF** (valeur pour l'année 2018, voir point précédent). Un indépendant n'est pas soumis au 2e pilier. Dans ce cas, possibilité d'un **2e pilier facultatif et/ou d'un 3e pilier**. Des exceptions sont possibles (CDD de moins de 3 mois), mais elles sont vivement déconseillées puisqu'elles péjorent la retraite du salarié.



Une éthique assurancielle

- **Le choix d'une compagnie d'assurance.** Vérifier les critères de l'ESS, surtout en matière de fonctionnement et de destination des fonds des compagnies d'assurance. Favoriser les petites compagnies mutuelles locales qui partagent leur bénéfice avec les assurés.
- **Le choix d'une caisse de pension.** Choisir une caisse pouvant garantir que l'argent des retraites n'est pas investi dans l'armement, l'industrie du tabac, ou d'autres marchés dont les valeurs sont incompatibles avec celles de l'ESS. En Suisse, Nest, Coopera, Abendrot et Gepabu sont de bons exemples.
- **Faire évaluer son activité.** Chercher de l'aide auprès de spécialistes en assurances, courtiers ou agents, pour des couvertures adéquates et éthiques.
- **Mode de rémunération.** Actuellement presque tous les agents et les courtiers sont rémunérés à la commission et/ou au courtage. Il peut être judicieux de se renseigner sur le mode de rémunération et de proposer des honoraires de conseil afin d'obtenir des couvertures d'assurances adéquates et sans influence.

DOCUMENTS RESSOURCE

- *Récapitulatif des assurances*
- *Inventaire*
- *Fiche bénévoles*
- *Capsule vidéo « Assurances sociales & professionnelles »*

SUR NOTRE SITE

www.apres-ge.ch

EXPERTISE INVITÉE

Assurethic
Mobilière
Nest